

# **ASSOCIATION de SAUVEGARDE du QUARTIER SAINT-LOUIS**

## **Objet QUESTIONS AUX CANDIDATS / ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2014**

**1) RESPECT DES ENGAGEMENTS DE MUNICIPALITE : MM MERHMANN ont vendu** à la Mairie leur maison des 16/18 rue du maréchal Joffre en 1951, selon des clauses qui sont loin d'avoir été respectées : destruction de l'immeuble au lieu de l'entretenir, destruction du jardin et des arbres au lieu de les maintenir. Est-il normal de voir un tel irrespect des engagements pris par une collectivité lors d'une transaction ?

*Les terrains Merhmann sont actuellement la propriété du Conseil Régional et sont annexés au lycée Jules Ferry. La Mairie n'est donc pas compétente sur le devenir de cette propriété*

### **2) CAS DE L'ECOLE SISE AUX 12 & 14 rue Saint Médéric**

les choix de Mr le Maire ont été annoncés dans la presse de juillet 2013, après une période de consultations strictement opaques, sans la moindre information des habitants, du conseil de quartier pour faire face aux besoins criants locaux : salle de rencontres polyvalente, spectacles, magasin d'alimentation local et compétitif .

*Tous les projets retenus au second tour, pour leur qualité architecturale et économique, ont été présentés en Conseil Municipal. Ils ont tous été affichés en Mairie pendant une période de plusieurs semaines et n'ont recueilli aucune remarque écrite sur le cahier qui était à disposition des visiteurs. Il a été décidé de ne pas installer de commerce alimentaire de taille afin de ne pas perturber la circulation dans le quartier lors des livraisons quotidiennes nécessaires à ce genre d'activité, incompatibles avec la voirie bordant l'ancienne SEGPA. Un commerce sera développé côté rue de l'Orient sur une cellule de même taille que celles alentours. Le plus important, sur ce projet, est que le constructeur va commercialiser environ 80 places supplémentaires et qui ne seront pas acquises par les futurs occupants mais mises à la vente pour permettre de baisser la pression du parking automobile sur la voirie. Enfin, le projet accueille aussi une crèche qui correspond aussi à un besoin du quartier. Enfin, la demande concernant la salle polyvalente a sa réponse à la Caserne de Croy, distante de moins de 500 m du carré St Louis.*

### **LISTE PARTIELLE DES ANOMALIES FLAGRANTES OBSERVEES POUR LA VIE AU QUOTIDIEN 2013**

- 1) poubelles trieuses enfouies dans un trottoir rue d'Anjou à des endroits inappropriés. Après 2 tentatives, l'alerte à la Mairie, le projet a été abandonné du fait de l'existence de réseaux sous terrain pour l'eau et les câbles.

*Les points d'apport volontaire sont un apport très précieux et apprécié dans un quartier historique enfouissement des points d'apport volontaire dépend de multiples facteurs et contraintes (dont la présence de réseaux sous terrain) la largeur du trottoirs....Nous avons ainsi mené une politique volontariste après de nombreuses consultations ,parvenant à mettre en place près d'une vingtaine de ces équipements dans tout le quartier ( tout conteneurs confondus, dont 3 conteneurs triples (ordures ménagères, verre, déchets recyclables)*

- 2) ces poubelles ont été placées juste à côté du restaurant LE LIMOUSIN avec le plus bel effet pour les clients de terrasse.

*Ces conteneurs répondaient à un véritable besoin pour cette partie du quartier. Comme indiqué plus haut, l'aménagement de ces PAV est complexes et soumis à plusieurs contraintes, ce qui limite le choix des emplacements.*

- 3) la rénovation autorisée de tuiles dans la seule maison sans ardoise dans la rue d'Anjou, au milieu des carrés.

*Nous partageons ce point de vue, mais cette baraque située au 19 rue d'Anjou est inscrite à l'inventaire des Monuments historiques. Sa rénovation est donc soumise à l'avis conforme de la Direction régionale des affaires culturelles et de l'architecte des bâtiments de France. Ce sont ces derniers qui ont prescrit la pose de tuile de couleur rouge, sur cette baraque, matériau d'origine, mais dont la couleur s'était assombrie avec le temps. Le Maire a écrit pour signifier son étonnement.*

- 4) la vente et projet imposé de l'ancienne école derrière les carrés

*Voir au dessus*

- 5) la mise en concours d'aménagements du terrain en haut de la rue du maréchal joffre, parking provisoire permanent.

*Ce concours d'architecture pour un projet de construction est conduit par la Région Ile-de-France ; il n'a pas encore abouti, les propositions sont actuellement en cours d'examen par la Région et aucun choix final n'est encore intervenu.*

- 6) les modifications profondes des circulations internes liées à la refonte de la gare des chantiers,

*La Ville a lancé en 2013 une étude de circulation sur le secteur sud-ouest de Versailles qui englobe le site de Versailles Chantiers. Cette étude a pour objectif d'aider la Ville à définir les modalités de réaménagement des circulations tous modes confondus (piétons, vélos, voitures, bus) dans ce secteur de Versailles. Après un diagnostic qui a été présenté avant et après l'été 2013 à la SAVE et aux représentants de parents d'élèves du quartier Saint-Louis, le bureau d'études travaille actuellement sur les scénarii possibles de réaménagement des voiries. Ces scénarii devraient être élaborés au deuxième trimestre 2014. Les axes particulièrement concernés sont pour le quartier des Chantiers : les rues des Chantiers, Etats généraux, Abbé Rousseaux, la place Poincaré, et pour le quartier Saint-Louis : le carrefour des Francine pour le PEM et au-delà, l'avenue de Sceaux, et le croisement Général de Gaulle/Sceaux/rue Royale.*

*L'optimisation des flux de bus du pôle bus Rive Gauche (gare Lyautey) est également une piste de réflexion. Pour les bus, le dimensionnement de la future gare routière avait été calibré lors de l'enquête publique sous l'autorité du Syndicat des transports en Ile-de-France (STIF), en lien avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les transporteurs.*

*Cette étude permettra de finaliser les hypothèses des lignes de bus au passage de la gare routière et d'aménager les circulations des bus en fonction des lignes définitives de la future gare routière de Versailles Chantiers et de la rue de l'Abbé Rousseaux validée par le STIF.*

*En tous les cas, la création de la gare routière en site propre permettra d'alléger le nombre de bus empruntant les rues Etats Généraux - place Poincaré - rue des Chantiers et de revoir la desserte des quartiers de Versailles et de l'agglomération en fonction de l'évolution des zones d'habitation et d'emploi.*

*Pour chaque aménagement, les parcours piéton et vélos seront traités à part entière, afin de privilégier ces modes doux de transports et assurer leur sécurité. Cela concernera particulièrement les traversées piétonnes en base de la rampe de la gare ou au niveau du carrefour des Francine.*

7) les mises en place d'antennes 3G puis 4G qui se poursuivent sans réaction ni mesures de potentiels voisins si les visuels sont respectés.

*Dans le domaine des antennes-relais de téléphonie mobile, les compétences des collectivités territoriales sont limitées. Les obligations techniques des opérateurs, les diverses études sur la santé et le contexte d'implantation sont soumis à des règles édictées au niveau national. Les velléités des communes de déroger à ces règles ont été déboutées en justice. Ainsi, à chaque fois que la ville de Versailles a exprimé le refus de l'implantation d'une antenne, nous avons été condamnés par les tribunaux et les opérations téléphoniques ont obtenu gain de cause. La ville a été contrainte de délivrer ces autorisations sous astreintes financières particulièrement élevées. Récemment, la jurisprudence a affirmé et précisé les limites de compétence du maire. Le Conseil d'Etat a ainsi considéré, le 26 décembre 2012 - réaffirmant en cela ses décisions antérieures que les pouvoirs de police spéciale des communications électroniques confiés à l'Etat font obstacle à ce que le maire utilise ses pouvoirs de police générale.*

*En fait, les déclarations d'urbanisme sont l'unique moyen pour les communes de connaître les projets et de réglementer l'implantation des antennes relais. L'appréciation des dossiers se cantonne à l'aspect esthétique : hauteur, dissimulation. Cette compétence limitée a été confirmée par 3 arrêts du Conseil d'Etat.*

*Néanmoins, lorsque des implantations sont prévues à proximité de sites accueillant en nombre des jeunes enfants, la Ville négocie avec les opérateurs que l'orientation des émetteurs évite ces établissements.*

*Par ailleurs nous engageons les différents opérateurs à s'entendre entre eux pour éviter l'implantation des mâts multiples et supplémentaires, nous exigeons la réalisation de mesures électromagnétiques avant et après la pose des antennes. , nous alertons les riverains directs de ces implantations et sommes à l'initiative de réunions concertation entre toutes les parties concernées (opérateur/ propriétaire/ riverains).*

*Nous poursuivrons cette politique de concertation.*

8) les circulations de camions 20/30 T qui prennent des raccourcis matinaux rue de l'Orangerie

*Nous allons renforcer la signalisation à l'entrée de Versailles côté Saint-Cyr sur la RD 10 pour indiquer que la traversée de Versailles est interdite aux Poids lourds. Cette action sera complétée par des contrôles de la police municipale*

9) le blocage du carré Crédit Agricole avec mise en impasse pour le parking.

*Le carré à l'Avoine a fait l'objet d'un aménagement, à l'issue d'une concertation menée avec les riverains et le conseil de quartier. L'aménagement retenu, qui sera à nouveau amélioré, assure le maximum de places de stationnement, dont le besoin est réel pour le quartier.*

10) L'absence de ralentisseurs dans les rues clefs du quartier, avec excès de vitesses fréquents entre deux feux de circulation

*L'ensemble du quartier Saint Louis a été placé en zone 30 (excepté les axes structurants). Des contrôles de vitesse par la police sont menés régulièrement.*

11) l'incohérence complète de la gestion des antennes TV liées aux modes de captages maintenant remplacés par les « box internet ». Leur suppression progressive peut être organisée en étudiant la situation de chaque immeuble.

*Ce travail doit être mené en concertation avec les copropriétés.*

12) les limites de capacités de gardes d'enfants, en partie compensées avec les nouvelles mises en place mais qui restent insuffisantes par rapport aux besoins.

*Tout au long de ce mandat, nous avons œuvré pour développer les possibilités d'accueil des jeunes enfants, tout en ayant le souci de bonne gestion publique. Il n'est pas possible pour la municipalité d'assurer une offre publique couvrant 100 % des besoins. Aussi, avons-nous fait le choix de diversifier les modes d'accueil, en partenariat avec les autres organismes. Ces efforts soutenus ont permis de proposer 2200 solutions d'accueil pour une demande générale qui s'élève en moyenne à 3500 enfants de moins de 3 ans (on peut ainsi considérer que 72 % des besoins sont couverts) ce qui place Versailles, d'après une étude récente, à la 3ème place des Villes en Ile-de-France pour son offre d'accueil.*

*En ce qui concerne le quartier Saint-Louis, une nouvelle crèche s'est ouverte au cours de ce mandat proposant 17 berceaux (« Le berceau des rois » 25 rue du Mal Joffre). Nous poursuivrons cet effort, puisqu'en 2015, nous avons pour projet l'ouverture d'une micro crèche rue des Tournelles, ainsi qu'une crèche de 30 places dans l'opération rue St Médéric. L'ensemble de ces crèches sont et seront proposées sous forme de crèches interentreprises, afin de ne pas peser sur le budget de la Ville. En effet, il faut savoir que le développement des crèches représente un coût d'investissement mais surtout de fonctionnement très important, de l'ordre de 15 000 euros par an et par berceau.*

*Concernant les gardes d'enfants au domicile des parents (auxiliaires parentales), une offre de temps d'atelier va progressivement être développée afin de professionnaliser ces employées et de répondre aux souhaits des parents. Il est à noter que la ville de Versailles a été pionnière en signant une convention avec le Conseil Général pour la formation de ces gardes d'enfants. Ainsi, 80 auxiliaires parentales ont pu être formées. La Ville les informe, les inscrit sur la liste des demandeurs de ces 3 jours de formation intégralement financés par le Conseil général. Le service du Relais Accueil Petite enfance de la Goutte de Lait tient à jour le fichier des personnes ayant suivi ce stage, pour une meilleure information des familles.*

*Par ailleurs, il faut souligner que l'offre de jardins d'éveil du Relais Assistantes Maternelles pour les assistantes maternelles agréées a été considérablement augmentée pendant le mandat. Grâce au*

*doublément du nombre d'éducatrices jeunes depuis 2011, 15 jardins sont ainsi en fonctionnement contre 8 en 2011, et ce dans la plupart des quartiers de Versailles (au sein des maisons de quartier de Saint Louis, Près aux Bois, Petits Bois, Porchefontaine, Chantiers et à toujours à la Goutte de Lait).*

*Pour faciliter la recherche de babysitters pour les familles, nous avons mis en place « le baby sittedating ». Cet événement qui se déroule en début de chaque année scolaire, permet aux parents de rencontrer directement les jeunes qui postulent pour assurer des heures de baby sitting. Cette opération rencontre un grand succès. Elle sera poursuivie.*

13) L'incohérence des aménagements de fils de téléphone sur les façades d'immeubles anciens ou rénovés

*Nous regrettons également vivement cette situation, d'autant plus que la Ville fait un effort considérable pour la mise en valeur des façades (subvention aux ravalements, remise de prix...). Ainsi, le Maire et les services ont à plusieurs reprises pris l'attache des différents concessionnaire pour obtenir une meilleure coordination des travaux et surtout l'engagement de finir correctement un chantier. Nous maintiendrons nos pressions sur notamment France Telecom, EDF, principaux concessionnaires concernés, afin que cette situation ne perdure pas.*

14) les éternelles et récurrentes pollutions canines sur les trottoirs. Certains vont jusqu'à compléter le travail des nettoyeurs municipaux en traitant eux-mêmes les résidus entre deux mardis de nettoyages complets au jet d'eau. Les pollutions sont les plus fréquentes en fins de semaine, justement quand les trottoirs sont les plus utilisés par les enfants avec leurs roulettes à 2 ou 4 roues selon l'âge.

*Un important travail sur la propreté a été menée au cours de ce mandat (lavage des trottoirs, distributeurs de canisacs...), mais nous déplorons le manque de civisme de certains propriétaires de chiens. Ainsi, beaucoup n'utilisent pas les distributeurs de sacs qui sont souvent pillés. Nous allons intensifier nos campagne de sensibilisation à la propreté et demanderons aux agents de la propreté et de la police municipale de veiller au respect de la réglementation et de verbaliser les infractions constatées.*

15) La présence des PLOTS sur les trottoirs : cela gêne la circulation des piétons en étant devenus inutiles. Au départ, vers 1990, il fallait empêcher les stationnements sauvages de voitures. Depuis, les parkings ont été créés, la police est sans cesse aux aguets et les plots sont caducs. Sauf peut être le long de la caserne de gendarmes pour la sécurité ?

*Ces plots encadrent l'accès de garage afin de garantir aux habitants de ces propriétés une entrée/sortie à tout moment. Ils sont demandés avec insistance par les riverains. La largeur des trottoirs dans certaines zones, pourraient en effet susciter un stationnement irrégulier de véhicules, la pression du stationnement étant assez forte dans ce quartier, malgré la construction d'un parc de stationnement sous-terrain.*

16) L'absence d'un commerce intermédiaire, à l'image de ce que l'on trouve partout ailleurs en ville. A l'inverse, nous avons une pléthore de tous petits commerces toujours en péril. Avec le refus de mettre de quoi attirer les familles et augmenter le % des besoins alimentaires trouvés sur place. A la place, chacun voit le nombre de livreurs à domicile

*La spécificité du quartier Saint Louis est marquée par les nombreuses boutiques liées aux métiers d'art. Le Ville dispose de cinq petites surfaces commerciales dans les Carrés qu'elle propose à la location, pour aider des artisans à s'installer.*

*Elle ne peut intervenir dans les autres transactions et déplore le montant des loyers souvent trop élevés qui sont, autant que la nature de l'activité proposée, parfois aléatoire par rapport aux besoins, responsables des difficultés rencontrées.*

*La Ville travaille activement à l'implantation d'une moyenne surface alimentaire, il est vrai nécessaire au quartier. Ce projet a failli se réaliser en 2013 rue Royale en regroupant le 8 à 8 et la pharmacie, mais l'une des copropriétés a refusé le projet présenté par l'enseigne Carrefour.*